

Le 28 novembre 2012, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

PRESENTS

Mmes BACHELOT Stéphanie (arrivée à 21h20), DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LEROY Christelle, LETARD Carole, , PASCUAL Lisa

Mrs LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal

ABSENTS :

MMES COTTARD Madeleine, QUENOUILLE Marie-France

Mrs FERRI Marco, HENRY Nicolas, MENNEREUIL Gérald

POUVOIR : FERRI Marco à DERUELLE José-Inès
: HENRY Nicolas à LETARD Carole

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Madame Lenfant demande à ce que 2 points soient rajoutés à l'ordre du jour :

CASE : Présentation du rapport d'activités 2011

Personnel : contrat d'assurance des risques statutaires

1. Urbanisme : dossiers en cours

PC 027 014 12 A 0013 – Mme. ARNAUD – Parcelle AB89 : extension de l'habitation

Avis favorable : 11 votants, 11 pour

PC 027 014 12 A 0014 – M. Mme NORMAND – Parcelle ZE268 : construction d'un carport autoporteur

Avis favorable : 11 votants, 11 pour

PC 027 014 12 A 0015 – M. Mme GARCIA – Parcelle ZD 370 construction d'une maison d'habitation

Avis favorable : 11 votants, 11 pour

PC 027 014 12 A 0016 – SCI d'Amfreville – Parcelle AD68 et 69 : travaux sur les écuries

Avis favorable : 11 votants, 11 pour

DP 027 014 12 A 0019 – M. BONNET Arnaud – Parcelle AC 01 Installation de panneaux photovoltaïques

Avis favorable : 11 votants, 11 pour

DP 027 014 12 A 0021 – M. Mme CONDETTE –parcelle AB 15 , Chemin des Pêcheurs : Mur de clôture

Dans l'état actuel du PLU, les murs en plaques de béton ne sont pas autorisés

2. CASE :

a)- avis sur fusion de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et de la Communauté de communes Seine-Bord

Madame Lenfant rappelle au conseil municipal que le 13 septembre dernier, la commission départementale de coopération intercommunale a émis un avis favorable à la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de communes Seine-Bord.

A l'issue de cette décision, Monsieur le Préfet de l'Eure a pris un arrêté portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de cette fusion.

Par courrier en date du 19 septembre 2012, Monsieur le Préfet de l'Eure a invité l'ensemble des conseils municipaux à se prononcer sur la création de ce nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés Seine-Eure et Seine-Bord, à valider les statuts et à désigner les délégués appelés à siéger dans le nouvel EPCI, conformément à l'article 11 des statuts.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Rapporteur et délibéré

VU la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 60 III

VU la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la partie 5 relative à la coopération intercommunale

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1996 modifié portant création de la communauté d'agglomération Seine-Eure

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1996 modifié portant création de la communauté de communes Seine-Bord

VU les délibérations des communes d'Alizay et de Montaure sollicitant leur retrait de la communauté de communes Seine-Bord et leur intégration à la communauté d'agglomération Seine-Eure

VU les délibérations de la commission départementale de coopération intercommunale des 06 juillet 2012 et 13 septembre 2012

VU l'arrêté préfectoral D2/B2/2012-54 portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de communes Seine-Bord

DONNE un avis favorable sur la création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de communes Seine-Bord à compter du 31 décembre 2012

VALIDE les statuts de la nouvelle communauté d'agglomération

DESIGNE

Comme délégué(s) titulaire(s) Marie-Joëlle Lenfant
Lisa Pascual

Comme délégué(s) suppléant(s) Nicolas Henry

Délibération adoptée par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

b)- Présentation du rapport d'activités 2011

Madame Lenfant présente l'ensemble des rapports d'activités de l'année 2011 :

- Eau et assainissement
- Transports
- Déchets ménagers,
- Crèche d'entreprises,
- Eur@Seine,
- Sodevil
- Rapport général : 61 286 habitants

Quelques points à noter :

Eau et assainissement :

Chaque année près de 4 millions de m³ d'eau potable sont distribués et près de 3 m³ d'eau usée sont traités dans les 6 stations d'épuration du territoire.

La tarification du service public de l'eau potable, hors taxes et hors abonnement, proposée au titre de l'année 2011 est fixée par tranche de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau.

Le renouvellement des canalisations d'eau potable est poursuivi, afin de maintenir un bon état patrimonial et conserver un rendement de réseau supérieur à 80 %. La qualité de l'eau distribuée est restée conforme tout au long de l'année 2011.

Le prix du m³ était de 2.21 € en 2011, il est passé à 2.26 € en 2012.

Transport

914 enfants sont inscrits au transport scolaire collèges/lycées, contre 701 en 2009/2010. Pour le primaire 111 enfants transportés contre 109 en 2009/2010.

Les recettes sont de 693 701 €. Les dépenses sont de 3 185 809 €.

Le budget d'enlèvement des déchets ménagers

Comme l'an dernier, les recettes sont supérieures aux dépenses, la différence de 1 087 455,52 € permettra d'assurer les travaux lourds, centre de tri, déchèteries... La tonne de déchets mise en traitement s'élève à 163.54 € TTC contre 168.12 € en 2010.

Le tonnage total des ordures ménagères collectées au cours de l'année 2011 est de 18 087 tonnes contre 18 064 tonnes en 2010, soit 290 kg par habitant.

Crèche d'entreprise

Capacité de 70 berceaux, pour les enfants de 2.5 mois à 4 ans. Le coût moyen pour les parents est de 2,15€/heure. Le taux d'occupation oscille entre 82 % et 93 % selon les mois. Le budget est de 1,4 M€.

L'ensemble des rapports est soumis au vote pour approbation :

Avis Favorable : 11 votants, 11 pour

3. Travaux RD61 :

a) Commande de potelets et constitution d'un dossier de demande de subvention

L'aménagement du RD61 est presque terminé. Il reste les plantations qui font partie du projet et l'installation de potelets à certains endroits

- a) Plateau avec l'intersection de la rue de la Petite Couture pour protéger les piétons et la toiture de la maison au n° 38 route de Louviers
- b) Plateau avec l'impasse Pierre Corneille pour protéger la toiture de la maison au 47 route de Louviers
- c) Trottoir le long des n° 56, 58, 60, 62 route de Louviers, près du feu tricolore pour éviter le stationnement de véhicules qui pourraient bloquer la circulation
- d) Plateaux vers les Rives de l'Iton pour protéger les piétons

Le nombre de potelets nécessaires est de 37. Le devis fourni par l'entreprise ayant un marché avec la CASE s'élève à 6 607,20 € HT.

Un dossier de demande subvention au titre des amendes de police sera constitué. Madame le maire est autorisée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Avis favorable : 11 votants, 11 pour

b) Contrat de maintenance du feu tricolore

Le feu étant en garantie pendant un an, on peut attendre le premier semestre 2013 pour engager le contrat de maintenance. Le réglage est à revoir, car le feu orange clignotant s'affiche trop tard, obligeant le véhicule à presque s'arrêter même si sa vitesse est inférieure à 30 km/h comme prévu.

c) Dédommagement du fermier parcelle ZD228

La parcelle ZD228 est louée. L'aménagement du chemin piéton a nécessité une emprise de 1 482 m². A partir des barèmes de dédommagement fournis par la Chambre d'agriculture on obtient une indemnité d'éviction de 694 € une indemnité pour destruction de récolte de 350 € soit une indemnisation totale de 1 044 €.

Le Conseil accepte cette indemnisation et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Avis favorable : 12 votants, 12 pour

4. Aménagement de la rue de la Croix aux Loups : acquisition de portions de terrain

L'emprise de l'ordre de 105 m² parcelle ZD126 se situe dans la continuité des acquisitions rue de la Croix aux Loups, dans le but d'y aménager un sentier piéton/vélo. Une portion de terrain de 9 m² sur la parcelle ZD127 en sortie du parking fera également l'objet d'une acquisition pour améliorer la visibilité en sortie du parking.

Le Conseil municipal charge Madame Lenfant de la négociation.

Avis favorable 12 votants 11 pour, 1 abstention

5. Maison 4 rue du Vieux Lavoir, décisions pour l'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternelles

Le 19 octobre 2011 le Conseil municipal a donné son accord pour mener les démarches d'aménagement de la maison située au 4 rue du Vieux Lavoir en Maison d'Assistants Maternelles.

Le 26 septembre 2012, le Conseil a souhaité qu'une étude financière plus précise soit réalisée. La PMI a donné un avis positif sur le projet.

Le 17 octobre 2012, la commission travaux a donné son accord pour poursuivre les démarches et les demandes de devis de travaux, en vue d'une décision du conseil municipal.

a) Achat de la maison

Le rachat à l'EPFN de la propriété cadastrée AD5 pour une contenance de 1200 m² s'élève à 156 234,93 € HT.

Le Conseil municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à cet achat.

Délibération adoptée par 12 voix pour

b) Choix des devis pour travaux

L'aménagement nécessite en priorité des travaux concernant l'électricité, le chauffage et quelques travaux de maçonnerie.

1. Electricité

Trois devis ont été reçus :

Entreprise Elec Hédouin

5 112,27 € HT

Entreprise Ailec27	5 901,00 € HT
Entreprise EMB Normandie	3 056,64 € HT

Les devis sont différents et ne proposent pas les mêmes installations. Après étude des prix unitaires et des différentes prestations, le Conseil retient le devis de l'entreprise Elec Hédouin.

Le conseil municipal donne son accord pour le devis de l'entreprise Elec Hédouin pour un montant de 5 112,27 € HT.

Avis favorable 12 votants 12 pour

2. Chauffage

Trois devis ont été reçus :

Entreprise Gazelec	chaudière à condensation	7 046,15 € HT
Entreprise JV Services	chaudière basse température	2 099,10 € HT
Entreprise Tonon	chaudière à condensation	4 220,95 € HT

Le conseil municipal souhaite installer une chaudière à condensation et donne son accord pour le devis de l'entreprise Tonon pour un montant de 4 220,95 € HT.

Avis favorable 12 votants 12 pour

3. Maçonnerie

Deux devis ont été reçus :

Entreprise M.Machado	1.570 euros HT
Entreprise W. Desmots	3.350 euros HT

Le conseil municipal donne son accord pour le devis de l'entreprise Machado pour un montant de 1 570 € HT.

Avis favorable 12 votants 12 pour

c) Mission SPS obligatoire quand plus de deux entreprises interviennent

Deux propositions nous ont été adressées :

APAVE	1.000 € HT
SOCOTEC	1.560 € HT

Le conseil municipal donne son accord pour le devis de l'entreprise APAVE pour un montant de 1 000 € HT.

Avis favorable 12 votants 12 pour

d) Diagnostics et travaux divers

1. Diagnostic assainissement et vidange de la fosse
2. Diagnostics avant vente

Avis favorable 12 votants 12 pour

e) Acceptation des devis de raccordements

1. Raccordement au réseau d'eau potable 1.328,00 €
2. Raccordement au gaz

Avis favorable 12 votants 12 pour

f) Acceptation de la subvention de l'état DETR

La subvention de 30% du montant des travaux sera au maximum de 73.870 €, selon le montant exact des travaux réalisés. Le Conseil accepte cette subvention.

Avis favorable 12 votants 12 pour

g) DM

L'achat et les travaux nécessite ne décision modificative de budget. La somme de 175 000 € sera prélevée sur le compte 2315 et crédité sur le compte 2313 pour permettre le paiement de l'acquisition et des travaux.

Avis favorable 12 votants 12 pour

Les travaux seront entrepris dans les meilleurs délais.

Le conseil donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Dès que la maison sera prête, un bail sera ensuite établi avec l'association des assistantes maternelles.

Avis favorable : 12 votants 12 pour

6 Ecole :

a) Projet musique.

Pendant plusieurs années la commune a financé le projet musique de l'école. Depuis 2 ans, le financement est réparti entre la mairie, l'APEA et la coopérative scolaire.

Un devis de la MJC concernant les séances d'interventions musicales a été déposé en mairie par Mme PILLET pour un montant total TTC de 1 858.40 €.

Le financement du projet serait réparti entre la commune pour 1/3, l'APEA pour 1/3 et la Coopérative scolaire pour 1/3.

Avis favorable : 12 votants, 12 pour

b). Heures de remplacement

L'absence de personnel a nécessité leur remplacement. Margaux Hudson a dans ce cadre effectué 9 heures. Dominique Riberpray a effectué 4h30.

Pour les futures heures supplémentaires, Madame Lenfant propose au Conseil de les valider par un certificat administratif, valant délibération.

Avis favorable : 12 votants, 12 pour

c). Cantine

L'architecte-conseil de la CASE s'est déplacé pour donner un avis sur le projet de restructuration de la cantine. Son implication se limite à un avis sur la faisabilité et l'intégration. Le principe d'un agrandissement entre le bâtiment de la cantine existant et le bâtiment de la classe des grands lui semble intéressant. Il conseille d'être très attentifs à l'accessibilité, à la performance énergétique, et de bien définir nos objectifs.

Pour constituer des dossiers de demandes de subvention, il est nécessaire d'avoir un projet déjà avancé, en termes de coût, de choix architecturaux.

Ce dossier pourra être constitué au cours de l'année 2013. La première étape est le choix d'un architecte. Un marché doit être passé et un cahier des charges établi, en fonction des critères souhaités.

La commission travaux établira un cahier des charges. Le Conseil donne son accord pour qu'un marché de consultation soit passé.

Avis favorable : 12 votants, 12 pour

7. Personnel : contrat assurance des risques statutaires

Deux devis sont proposés

Le Maire rappelle :

- *que la commune a, par la délibération du **11 avril 2012** demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26*

de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.
-

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2013)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

*Conditions : **6,85 %** avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-adoption ; maladie ordinaire

*Conditions : **1.04%** avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

Article 2 : le Conseil municipal autorise le maire à signer les documents contractuels en résultant.

Avis favorable : 12 votants, 12 pour

8. Questions diverses

- Modification du PLU L'enquête publique concernant la modification du PLU est en cours jusqu'au 14 décembre 2012. Les permanences du commissaire enquêteur se dérouleront le samedi 8 décembre 2012 de 9h à 12h et le mardi 14 décembre de 15h30 à 18h30.

La modification du PLU est nécessaire pour l'ouverture à l'urbanisation du terrain situé entre la route d'Evreux et la rue de la Croix aux Loups en vue de l'aménagement d'un lotissement.

- Défibrillateur : Madame Lenfant propose de réfléchir à l'installation d'un défibrillateur. Le conseil estime qu'il est souhaitable qu'une personne qualifiée et formée soit seule habilitée à utiliser l'appareil.

- Entretien des voiries en 2013 : il sera demandé la remise en état de la rue des Pêcheurs, de la rue des Forrières et de la rue de la Corderie.

- Conseil d'école : Patrick Lambert représentera le maire au prochain conseil d'école prévu vendredi

- Eglise: les travaux à l'église ont débuté pour une durée d'environ 6 mois. L'église sera fermée jusqu'à fin février. Ensuite les travaux concerneront principalement l'extérieur.

- Arrêt de bus Chemin des Perrais : l'emplacement actuel de l'arrêt du bus scolaire primaire empiète sur la parcelle privée ZE243. Afin d'assurer l'entière sécurité des usagers, il va être demandé à la CASE de déplacer cet arrêt.

- Prix des villages fleuris : pour la deuxième année, notre village participe au concours des villes et villages fleuris organisé par le Conseil général et Eure-Tourisme. Cette année, nous avons reçu

le prix de l'encouragement et une dotation de 300 €. Le jury a souligné « le courage, les idées et le goût » de notre employé municipal, ainsi que la participation des jeunes du village à dans le cadre des jobs d'été. Merci et félicitations à Francis Morel.

La séance est levée à 23h30